



BOURSES DE POSTDOCTORAT « EUGEN IONESCU »

2016-2017

RÈGLEMENT

Appel international à candidatures ouvert du 29 novembre 2016 – 17 janvier 2017 (23h, heure de Bucarest, GMT+2)

1. OBJECTIFS

L'objectif de ce programme est de permettre aux enseignants-chercheurs des pays membres ou observateurs de l'OIF et de l'Algérie, issus des établissements d'enseignement supérieur membres de l'AUF de bénéficier d'un stage de recherche dans les institutions d'enseignement supérieur roumaines partenaires au programme « Eugen Ionescu ».

2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DE LA CANDIDATURE

Le candidat doit :

- ! être francophone (niveau B2 minimum) ;
- ! être enseignant et/ou chercheur dans un établissement membre de l'AUF dans un pays membre ou observateur de l'OIF, autre que la Roumanie, ou en Algérie, au moment du dépôt de la candidature ;
- ! avoir moins de 47 ans à la date de clôture de l'appel à candidatures (date de naissance après le 16/01/1970).
- ! ne pas avoir déjà bénéficié d'une bourse de postdoctorat de l'AUF ;
- ! avoir une thématique de recherche qui s'inscrit dans un champ disciplinaire prévu à la rubrique 10 du présent règlement ;
- ! obtenir une attestation d'accueil d'un établissement d'accueil roumain partenaire au programme (consulter le document « Liste des établissements d'accueil »).

L'établissement d'origine est celui dans lequel le candidat est en activité pendant l'année universitaire en cours.

L'établissement d'accueil est celui dans lequel le candidat souhaite effectuer sa mobilité.

3. MODALITÉ DE CANDIDATURE AU PROGRAMME

Le dépôt d'une candidature dans le cadre du programme de bourses « Eugen Ionescu » se fait **en deux temps** :

1. Préinscription au programme

Pour obtenir l'attestation d'accueil de la part de l'université roumaine où le candidat souhaite effectuer sa recherche, il doit adresser à l'université d'accueil un **dossier de préinscription** composé des documents suivants :

1. le projet de recherche (modèle fourni par l'AUF : 3 à 5 pages rédigées, Times New Roman 12, interligne simple, accompagné de la bibliographie) ;
2. la copie du diplôme de doctorat ;
3. le CV actualisé détaillant le parcours universitaire et la liste des publications.

NB : Toutes les pièces doivent être rédigées ou traduites en français, les dossiers incomplets ou non-conformes ne seront pas traités. Les diplômes d'études rédigés en roumain ne nécessitent pas de traduction.

Ce dossier doit être envoyé **par e-mail, en format PDF obligatoire**, à la personne chargée du programme de bourses « Eugen Ionescu » dans l'établissement concerné (contact indiqué dans l'annexe 3, « Liste des établissements d'accueil »). Celle-ci soumettra la candidature aux autorités compétentes dans l'université. En cas d'avis favorable, le candidat recevra une attestation d'accueil qu'il pourra joindre à son dossier de demande de bourse.

2. Dépôt d'une candidature auprès de l'AUF

Le candidat doit déposer un dossier de candidature en ligne, constitué selon les exigences mentionnées à la rubrique 9 du présent document.

4. SÉLECTION DES CANDIDATURES

AVANT-PROPOS

L'AUF, en tant que personne morale privée qui favorise la compréhension interculturelle au sein des pays de la Francophonie, soutient la formation à la recherche en octroyant une allocation aux étudiants ou enseignants-chercheurs de ses établissements membres qui vient abonder, le cas échéant, des allocations obtenues par l'enseignant-chercheur auprès de l'État, d'établissements publics ou privés d'enseignement supérieur, d'établissements publics ou d'organismes publics et privés de recherche.

Il est porté à l'attention des candidats que l'AUF n'est pas une école doctorale ou un établissement public ayant une mission statutaire d'enseignement supérieur et de recherche. À ce titre, l'octroi d'une allocation à la mobilité de postdoctorat n'implique pas le recrutement de l'enseignant-chercheur par l'AUF ou l'instauration d'une relation de travail ou d'un quelconque lien de subordination entre l'AUF et l'enseignant-chercheurs sélectionné. Cette allocation ne peut donc pas être apparentée à un salaire ou à une rémunération, sous quelque forme que ce soit, puisqu'elle n'est pas obtenue en contrepartie d'un travail accompli dans un lien de subordination avec l'AUF. La scolarité et les recherches de l'enseignant-chercheurs restent régies par les règles en vigueur au sein de son établissement d'origine et/ou d'accueil. Par ailleurs, l'AUF n'exerce aucun pouvoir disciplinaire et de contrôle sur le postdoctorant allocataire d'une aide à la mobilité de postdoctorat.

Tout candidat à une allocation à la mobilité de postdoctorat de l'AUF est fortement incité à rechercher d'autres apports lui permettant de combler tous les besoins rencontrés durant sa période de formation à la recherche, particulièrement auprès de son établissement d'origine et/ou d'accueil.

PROCÉDURE

Le Bureau Europe centrale et orientale vérifie la recevabilité des candidatures et soumet les dossiers éligibles à l'évaluation et au classement de la **Commission nationale d'évaluation**. Ces dossiers sont ensuite soumis à la **Commission nationale de sélection**. Conformément aux usages universitaires, les décisions de la Commission nationale d'évaluation et de la Commission nationale de sélection sont rendues de façon souveraine. La Commission nationale de sélection se réserve le droit de décider sur la durée des bourses accordées.

L'AUF se réserve le droit de tester le niveau de français des candidats à travers des entretiens oraux. Les candidats concernés seront notifiés par l'AUF.

Les résultats sont portés à la connaissance des candidats par la mise en ligne des listes d'admission sur les sites Internet de l'AUF et du Ministère des Affaires étrangères de la Roumanie.

Les candidats retenus sont notifiés par e-mail à l'initiative du Bureau Europe centrale et orientale de l'AUF.

5. CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection sont :

1. la qualité académique du dossier (formation suivie, diplômes, publications éventuelles) ;
2. la qualité scientifique du projet de recherche (contenu, plan de réalisation, méthodologie, appréciation des encadrants, adéquation du laboratoire avec le projet) ;
3. les résultats et les impacts escomptés (résultats attendus, bénéfices clairement identifiés, résultats transférables à d'autres groupes, régions, valeur ajoutée de la mobilité) ;
4. l'opportunité de la thématique de la recherche en relation avec le développement durable ;
5. le flux de mobilité : priorité aux candidats issus de la région Europe centrale et orientale, priorité aux candidats issus de pays représentés pour la première fois dans le cadre du présent appel, sans exclure les candidatures émanant d'autres zones ;
6. la représentativité des régions et pays et d'origine des candidats ;
7. l'équilibre entre les genres des candidats.

6. DURÉE

La durée de la mobilité varie entre 3 ou de 4 mois ; elle doit être effectuée entre le 1^{er} avril et le 31 juillet 2017.

Cette durée ne peut être morcelée, ni prolongée, ni interrompue (sous peine de cessation de la prise en charge en cas de non-respect des clauses). La période de mobilité est arrêtée par l'AUF qui tient compte, dans la mesure du possible, des souhaits du bénéficiaire. Aucune prolongation ne pourra être accordée en raison des difficultés d'obtention du visa.

7. NATURE DU SOUTIEN FINANCIER DE L'AUF ET OBLIGATIONS DU BOURSIER

LES BOURSES ACCORDÉES COMPRENNENT EXCLUSIVEMENT ET AU MAXIMUM :

- un **titre de transport** pour le voyage aller-retour entre l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil en Roumanie ;
- une **allocation mensuelle forfaitaire de recherche postdoctorale** établie en fonction du niveau de vie en Roumanie (**1000 €**) ;
- une **assurance-maladie, accident et rapatriement**. Le boursier devra en outre justifier des vaccinations et du visa requis pour se rendre dans le pays d'accueil et y résider pendant toute la durée de sa bourse.
- une contribution aux **frais de laboratoire** versée directement à l'établissement roumain d'accueil sur la base d'un devis fourni par le laboratoire d'accueil, en fonction du champ disciplinaire de la recherche.

LES OBLIGATIONS DU BOURSIER

- le boursier s'engage à respecter le présent règlement sous peine d'annulation de la bourse ;
- le boursier s'engage à effectuer la durée totale de la mobilité à l'université d'accueil roumaine sauf autorisation d'absence écrite de l'AUF ; les déplacements non-autorisés en dehors de la Roumanie peuvent entraîner l'annulation de la bourse ;
- le boursier s'engage à informer l'AUF de tout arrêt prématuré de ses travaux de recherche ;
- à l'expiration de la bourse, le boursier est tenu de communiquer à l'AUF un rapport dans un délai d'un mois ;
- le boursier s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du pays d'accueil, en particulier les dispositions qui s'appliquent à lui en matière d'entrée et de séjour sur le territoire roumain ;
- le boursier s'engage à respecter les règlements en vigueur au sein de l'établissement d'accueil ;
- une fois la candidature retenue, le boursier doit présenter un certificat médical faisant preuve d'un état de santé compatible avec l'expatriation et l'exercice d'une activité de recherche.

8. CALENDRIER

- **29 novembre 2016-15 janvier 2017** – période d'ouverture de l'appel à candidatures
- **16-22 janvier 2017** – vérification de la recevabilité des candidatures
- **26 janvier-5 février 2017** – évaluation scientifique des dossiers (Commission nationale d'évaluation)
- **10 février 2017** – réunion de la Commission nationale de sélection
- **24 février 2017** – publication des résultats sur le site de l'AUF et notification des boursiers
- **3 mars 2017** – retour des documents d'acceptation des bourses
- **1er avril-31 juillet 2017** – période de mise en œuvre des mobilités (durée de la mobilité : 3 ou 4 mois)

9. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE EN LIGNE

Le dossier de candidature doit être complété en ligne.

Aucune candidature envoyée par d'autres moyens que la plateforme en ligne ne sera traitée.

Le candidat ne peut présenter qu'un seul dossier de candidature.

Pour être complet et valide, le dossier doit comprendre le **formulaire de demande de bourse postdoctorale « Eugen Ionescu »** accessible à l'adresse <https://formulaires.auf.org> accompagné des pièces suivantes, rédigées ou traduites en français :

1. le **projet de recherche** (3 à 5 pages rédigées, Times New Roman 12, interligne simple, accompagné de la bibliographie) ;
2. un **curriculum vitae** actualisé ;
3. une copie du **diplôme de doctorat** et, s'il n'est pas rédigé en français, sa **traduction** en français certifiée conforme par le notaire ou par l'université émettrice, sauf diplôme délivrés en roumain ;
4. une copie du **rapport de soutenance** de thèse et, s'il n'est pas rédigé en français, sa **traduction** en français certifiée conforme par le notaire ou par l'université émettrice, sauf rapporté rédigé en roumain ;
5. une **attestation de travail** justifiant le statut d'enseignant ou de chercheur au sein de l'établissement d'origine au titre de l'année 2016-2017.
6. l'attestation d'**accord du responsable administratif** dans l'établissement d'**origine** (signée et cachetée par une des personnes suivantes : recteur, vice-recteur, doyen, vice-doyen, directeur de l'école doctorale/du laboratoire) (modèle fourni par l'AUF) ;
7. l'**attestation d'accord de l'établissement d'accueil roumain**, signée par l'encadreur scientifique et contresignée par le responsable administratif (recteur, vice-recteur, doyen, vice-doyen, directeur de l'école doctorale/du laboratoire) (modèle fourni par l'AUF).

ATTENTION : Tous les fichiers joints au formulaire seront en format .pdf et doivent porter les intitulés suivants :

1. NOM-Prénom-projet-recherche
2. NOM-Prénom-CV
3. NOM-Prénom-diplôme
4. NOM-Prénom-soutenance
5. NOM-Prénom-travail
6. NOM-Prénom-accord-origine
7. NOM-Prénom-accord-accueil

Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après la validation du présent dossier même si l'appel à candidatures est encore ouvert. Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français. L'absence de l'une d'entre elles entraînera automatiquement le rejet du dossier. Le candidat ne peut présenter qu'un seul dossier de candidature.

10. CHAMPS DISCIPLINAIRES ET LEURS CODES

CODE	Libellé	CODE	Libellé
D100	Administration publique	D125	Gestion
D101	Agro-alimentaire	D126	Histoire
D102	Agronomie	D127	Hydrologie
D103	Aménagement du territoire	D128	Informatique
D104	Anthropologie	D129	Langues
D105	Archéologie	D130	Linguistique
D106	Architecture	D131	Littératures
D107	Arts	D132	Mathématiques
D108	Astronomie	D133	Médecine
D109	Biologie	D134	Médecine vétérinaire
D110	Biotechnologies	D135	Océanographie
D111	Chimie	D136	Philosophie
D112	Commerce	D137	Physique
D113	Communications	D138	Politique
D114	Criminologie	D139	Psychologie
D115	Démographie	D140	Religions
D116	Droit	D141	Santé
D117	Écologie	D142	Sciences de l'information
D118	Économie	D143	Sociologie
D119	Éducation	D144	Statistiques
D120	Environnement	D145	Télécommunications
D121	Foresterie	D146	Télédétection
D122	Génie	D147	Tourisme
D123	Géographie	D148	Traduction
D124	Géologie	D149	Travail social